



Sauvegardons le Château d'Arques

Règlement exposant du marché médiéval 2018

- Article 1 :** Sont interdits les produits à tendances « high-techs »
- Article 2 :** En cas d'utilisation de bouteille de gaz ou de point chaud, un extincteur à la charge du commerçant devra être obligatoirement présent sur le stand.
- Article 3 :** L'installation des stands devra se faire le samedi 9 juin et devra impérativement être terminée au plus tard à 9 h 45.
- Article 4 :** Tout exposant qui voudra s'installer le vendredi 8 juin à partir de 18 h 00 le fera sous sa seule responsabilité (pas de gardiennage la nuit du vendredi au samedi).
- Article 5 :** **Aucun stationnement de véhicule ne sera stationné dans l'enceinte de la fête hors installation des stands.**
- Article 6 :** La circulation des véhicules hors véhicules de secours est interdite sur l'ensemble de la fête pendant l'ouverture au public.
- Article 7 :** L'ouverture au public : samedi 9 juin de 10 h à 22 h & dimanche 10 juin de 10 h à 18 h.
- Article 8 :** Toute activité commerciale non citée sur le bon de réservation sera interdite pour éviter de la concurrence déloyale.
- Article 9 :** **Malgré le gardiennage qui aura lieu le samedi, l'association décline toutes responsabilités sur les vols et dégradations de vos produits et matériels. L'association « Sauvegardons le Château d'Arques » se dégage de toutes responsabilités en la matière**
- Article 10 :** Les exposants devront se présenter à leur arrivée. Leur emplacement leur sera désigné.
- Article 11 :** Les responsables mandatés s'engagent à faire respecter la législation en vigueur sur toutes ces formes (plan Vigipirate, arrêtés municipaux, etc.).
- Article 12 :** **L'inscription supposant l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement, le non-respect se verra sanctionné par l'exclusion de toutes fêtes et manifestations organisées par l'association « Sauvegardons le Château d'Arques ».**
- Article 13 :** Le règlement daté et signé devra être retourné à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Cachet de la société

fait le à

Mention manuscrite « lu et approuvé »

suivi de votre signature.